All-inSurance & Finance

SOUSCRIRE A L'ASSURANCE : chaque 1er du mois.

CHANGEMENT de code pendant l'année : frais administratifs de 20 euros.

ANNULATION : délais de préavis légal de 3 mois à l'avance. (30/09/20XX)

PRIMES DE L'ASSURANCE RC PROFESSIONS MÉDICALES À PARTIR DU 01/01/2023

Contrat 7.B75.961 : Salariées en clinique -Prime annuelle

Cat. 1 = Sage-femme salariée	= 75 €			
Cat. 2 = Sage-femme salariée –chef	= 85 €			
Contrat 7.B75.749 :Indépendantes – Prime annuelle				
Cat. 3 = Sage-femme sans accouchements	= 105 €			
Cat. 4 = Sage –femme avec accouchements	= 1.110 €			
Cat. 5 = Sage-femme Coordinatrice	= 130 €			
Cat 6 = Cat 3 + Extension INAMI	= 230 €			
Cat 7 = Cat 4 + Extension INAMI	= 1.225€			
Code $8 = \text{Cat } 5 + \text{INAMI}$	= 255€			
Code 9 = Cat 4 + Paquet *	= 770€			
Code $10 = \text{Cat } 9 + \text{INAMI}$	= 895€			
Code 11 = Extension INAMI	= 120€			

* PAQUET = ensemble de deux autres assurances dommages Baloise (incendie – voiture).

Les sages -femmes qui effectuent des accouchements de manière indépendante :

- doivent respecter les prescriptions légales et "l'avis du conseil Fédéral des sages –femmes concernant les sages-femmes qui réalisent des accouchements sous leur propre responsabilité."
- ont l'obligation d'assistance en cas d'accouchements par une sage-femme senior qui a une expérience en accouchements et cela pendant les 2 premières années de leur pratique.

CAPITAUX ASSURES					
RC professionelle	Salariées	Indépendantes			
Dommages corporels	5.000.000	7.500.000			
Autres dommages	500.000	500.000			
Garantie totale/année	5.500.000	7.500.000			
Protection Juridique					
Recouvrement	40.000	IDEM			
Défense en justice	40.000	IDEM			
Insolvabilité des tiers	12.500	IDEM			
Caution pénale à l'étranger	40.000	IDEM			
Droit du travail individuel	6.250	IDEM			
Traitement des plaintes	2.500	IDEM			
INAMI (si souscrite)	10.000	IDEM			

Franchises

RC professionnelle : pas de franchise

Protection Juridique: 250 €

Pour celles qui le désirent, il est possible de souscrire une assurance complémentaire

couvrant les litiges avec l'INAMI.

Conditions:

Il est nécessaire d'être en ordre de cotisation UPSfB pour souscrire et être assurée.

Le renouvellement des factures est envoyé durant le mois de décembre par mail.

Une résiliation de l'assurance, ou un changement de code, ou d'adresse doit

être signalé par mail.

Nous appliquons le statut social de l'INAMI à un coût d'entrée réduit de 1,5 %.

Contact : si vous désirez obtenir plus de renseignements ou souscrire à cette

assurance RC, vous pouvez contacter:

Gregory Slock

0495 77 84 59

consult@all-in.eu

Christine Demeyer

0477 56 19 83

Merci pour votre coopération.

Pour All-inSurance & Finance

Gregory Slock